

BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT MULTIRISQUE HABITATION CONTRAT N° CA000000309365

Souscrit par la **SEMAC** agissant tant pour son compte que pour celui duquel il appartiendra
 AUPRES DE LA COMPAGNIE Allianz - SA au capital de 991.967.200 € -542 110 291 RCS NANTERRE N° TVA :
 FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des Assurances – 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
 (www.allianz.fr)

Date de l'adhésion	Date d'échéance	Tacite reconduction	IDENTITE DU LOCATAIRE
	31/12/2026	OUI	
Adresse du risque			

TABLEAU DES GARANTIES DU CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION
LOCATAIRE SEMAC

En cas de litige, seules les dispositions du contrat et les dispositions générales **COM NOH REG32437** seront applicables aux parties

Prime Annuelle : 108,88 € TTC soit 9,07TTC / mois

EVENEMENT	LIMITES DE GARANTIES/SINISTRE	FRANCHISE
Incendie/explosions événements assimilés	valeur de remplacement vétusté déduite du mobilier dans la limite de 30 000€	150 €
Attentats /vandalisme	idem	Franchise légale
catastrophes naturelles	idem	
Dégâts des eaux Mobilier personnel y compris embellissement	idem	
recherche de fuite	10x FFB	150 €
Evénements climatiques	valeur de remplacement vétusté déduite du mobilier dans la limite de 30 000€	
Frais et pertes: Frais de relogement Frais de palcement entrepot immobilier Perte d'usage Dommages causés par les secours Honoraires d'expert		
	Frais justifiés maxi 12 mois	
	Frais justifiés	
	5% du montant de l'expertise	
Responsabilité civile vie privée Tous dommages corporels, matériels et immatériels Dont: dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages		
	10 000 000 €	
	Dans la limite de 3 000 000€ avec limitation particulière de 30 000€ pour vol et actes de vandalisme commis par vos enfants	
Responsabilité locative		
Dommages matériels à l'égard du propriétaire	A concurrence des dommages	
Pertes de loyers du propriétaire	Frais justifiés maxi 12 mois	
Dommages immatériels consécutifs du propriétaire	750 000 €	
Défence recours	dans la limite de 25 000€	seuil d'intervention 500€

Pour toute demande d'attestation d'assurance, il conviendra de transmettre la demande à ufa.production@ufa.fr ou par téléphone au 0262 73 13 30.

L'ensemble des déclarations du présent contrat est utilisé dans le respect de la loi 78-17 « informatique et liberté ».

L'adhérent peut, sur sa demande expresse, obtenir auprès de UFA Allianz – Adresse 32 Bd du Chaudron – 97490 SAINTE CLOTILDE, le texte des conditions générales.

Fait en double exemplaire, à Saint-Benoit, le 13-01-2026

Signature, précédée de la mention « Bon pour accord »

Mention d'information RGPD :

Les informations personnelles collectées dans ce bulletin d'adhésion sont traitées par la SEMAC pour la gestion de votre adhésion au contrat multirisque habitation souscrit auprès de UFA assurance. Ce traitement repose sur l'exécution du contrat (article 6.1.b du RGPD) pour les données nécessaires à votre adhésion et sur l'intérêt légitime de la SEMAC (article 6.1.f du RGPD) pour la gestion administrative et comptable du dispositif. Vos données sont transmises au personnel de UFA assurance impliqué dans la gestion du contrat, elles sont conservées pendant la durée nécessaire à son exécution et au respect des obligations légales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant notre délégué à la protection des données (DPO) par mail à dpo@territoires.re ou par courrier à GIE-GTR SEMAC, « À l'attention du DPO », 16bis Résidence Le Manchy - Rue Leconte de Lisle, 97470 SAINT BENOIT. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.